

DU 6 AU 31 JUILLET



Opération

ARGENT

VILLE DE SALBRIS



de poche



TU AS ENTRE 15 ET 18 ANS ?

1 MISSION : 1H30 = 15 €

INSCRIPTIONS : RH@SALBRIS.FR

AVANT LE 3 JUILLET 2026

Présentation

La Ville de Salbris propose aux jeunes de **15 à 18 ans l'opération « Argent de poche »**.

Il s'agit d'un dispositif qui permet aux jeunes salbrisien, en échange de quelques travaux dans la commune, d'obtenir une **indemnité de 15€ pour 1h30 de mission**.

Les missions pourront s'effectuer du **lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2026**.

Durant leur temps d'intervention, les jeunes intègrent l'équipe communale et sont **encadrés par un agent-tuteur**.

L'**attribution des missions*** se fait en fonction de l'ordre d'arrivée, et de l'incapacité médicale.

Quelques exemples de missions

- Entretien des espaces verts
- Aide des administrés pour les dossiers informatiques
- Inventaires divers
- Aide au ménage
- Aide au déjeuner

Modalités d'inscription*

- Avoir entre 15 et 18 ans (moins de 18 ans au jour de la mission)
- Habiter dans la commune de Salbris

*Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

Les jeunes peuvent choisir la date mais pas la mission.

**Un coup de
main
qui rapporte !**

Tes disponibilités

Coche les cases selon tes disponibilités

Du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2026

lundi 6	mardi 7	mercredi 8	jeudi 9	vendredi 10
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
lundi 13	mardi 14	mercredi 15	jeudi 16	vendredi 17
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
lundi 20	mardi 21	mercredi 22	jeudi 23	vendredi 24
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
lundi 27	mardi 28	mercredi 29	jeudi 30	vendredi 31
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autorisation «Droit à l'image»

Je, soussigné(e)

autorise
ou n'autorise pas

la Mairie de Salbris à réaliser des photos et des vidéos en vue de leur publication et diffusion sur les supports de communication et d'information émis et gérés par la Ville dans le cadre de l'opération « Argent de poche » et non à des fins commerciales, ainsi qu'à la parution d'articles avec photos dans la presse.

Fait à Salbris, le

Signature du jeune précédée de la mention « lu et approuvé ».

Nom du représentant légal

Nom du mineur

Fiche d'inscription

Pièces à fournir

- Fiche d'inscription remplie et signée
- Autorisation « Droit à l'image »
- Convention d'accueil signée
- Copie de la pièce d'identité (livret de famille, passeport, carte nationale d'identité)
- Justificatif de domicile des personnes ayant l'autorité parentale
- Copie de l'attestation d'assuré social

NOM :

Prénom :

Sexe :

homme

femme

Date de naissance :

Adresse :

41300 Salbris

Téléphone :

Adresse mail :

Personne à contacter en cas d'urgence :

NOM :

Numéro de téléphone (fixe, mobile, professionnel) :

INFOS ET INSCRIPTIONS : rh@salbris.fr et 02 54 94 10 65

Convention d'accueil

Dispositif Argent de Poche



Cette convention vaut engagement de la part du bénéficiaire et de son représentant légal. Elle présente les règles qui s'appliquent lors de la réalisation des missions du dispositif « Argent de poche ».

1 - Présentation du dispositif :

Le dispositif permet aux jeunes Salbriens âgés de 15 à 18 ans d'effectuer une ou plusieurs missions de 1h30 au sein des services municipaux pendant les vacances scolaires. En échange de cet engagement, le bénéficiaire se verra attribuer une indemnisation de 15€ par mission.

2 - Objectifs :

Le dispositif argent de poche comporte plusieurs objectifs éducatifs sous-jacents :

- Faire découvrir aux bénéficiaires le processus de candidature et le monde du travail
- Permettre aux bénéficiaires de découvrir les métiers de la commune
- Accompagner les bénéficiaires dans leurs recherches d'autonomie financière
- Développer et valoriser l'engagement citoyen des bénéficiaires
- Permettre aux bénéficiaires de s'investir en faveur de leur cadre de vie

3 - Conditions de participation :

Le dispositif s'adresse aux bénéficiaires âgés de 15 à 18 ans révolus, domiciliés sur la commune. Le dossier d'inscription doit être dûment complété par le bénéficiaire ainsi que ses représentants légaux dans les délais impartis. L'attribution des missions se fait en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers.

4 - Nature des missions :

Les missions réalisées sont d'intérêt général et diversifiées : Entretien des espaces verts, ramassage des déchets, aide logistique, aide au ménage, aide à la plonge, classement, inventaires divers...

En fonction des besoins des services et des conditions météo, les tâches auxquelles le bénéficiaire est affecté pourront être modifiées.

Le bénéficiaire n'étant pas dans un cursus d'apprentissage ou d'acquisition d'un diplôme, il n'utilisera pas de machines dangereuses et ne sera pas exposé à des produits dangereux dans le cadre de ses activités.

5 - Accompagnement du bénéficiaire :

Le bénéficiaire sera intégré à un service de la commune et sera encadré d'un agent-tuteur.

6 - Respect des règles :

Le bénéficiaire se doit d'être ponctuel, il doit se présenter sur le lieu de la mission avec une tenue adaptée à la mission. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit de travailler en short et torse nu. De plus les cheveux longs devront être attachés. Le bénéficiaire s'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.

Le bénéficiaire se doit de respecter les consignes indiquées par les agents. Le téléphone portable est strictement interdit pendant le temps de mission, il devra à minima être placé sur répondeur. Il doit prendre soin du matériel mise à disposition, et le remettre à l'encadrant à la fin du chantier. Le bénéficiaire s'engage à rester poli et courtois avec les personnes avec lesquelles il entre en interaction (agents, usagers...)

Le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus entrainera la résiliation de la convention et sera sanctionné par l'exclusion temporaire voire définitive du dispositif. De même que la non-indemnisation de la mission. La famille du bénéficiaire sera tenue informée le cas échéant.

7 - Assurance :

Le bénéficiaire accueilli est couvert dans le cadre de la l'assurance responsabilité civile de la collectivité. Les parents du bénéficiaire contractent une assurance couvrant la responsabilité civile du bénéficiaire pendant les temps de trajets.

Participant :

Nom :

Prénom :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Responsable légal :

Nom :

Prénom :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »